

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR_2023_5200_CC
PROLONGE ARRÊTÉ N° AR_2023_4111_CC**

**STATION HAMEAU DE LA MER
PROJET BNG AMU 1 SS1.2**

DU 23 DECEMBRE 2023 AU 02 FÉVRIER 2024

**RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
(de la rue M. Sembat à la rue F. Buisson)**

**SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE
D'ÉQUEURDEVILLE-HAINNEVILLE**

6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1 Police Municipale

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
et notamment les articles L 2212-1 et suivants et
les articles L 2213-1 et suivants,
VU le Code de la route, notamment les articles
R417-10 et L325-1 et suivants,
VU l'instruction interministérielle sur la
signalisation routière (livre 1 - 8^{ème} partie -
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté
interministériel du 6 novembre 1992,
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et
notamment les articles 25, 26 et 27,
Vu l'arrêté n° AR_2023_5065_CC du 7 décembre
2023 portant sur les délégations de fonction et de
signature attribuées aux adjoints au Maire, aux
maires délégués et aux conseillers municipaux
délégués,
VU la demande de l'entreprise MASTELLOTTO pour
le compte de la Communauté d'Agglomération le
Cotentin en date du 11 décembre 2023,
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité des
personnes pendant la durée des opérations,

**ARRÊTÉ
DU 23 DÉCEMBRE 2023 AU 02 FÉVRIER 2024 (de jour et de nuit)**

ARTICLE 1^{er} – RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE

Entreprises concernées par le présent arrêté et susceptibles d'intervenir sur le chantier :
Eurovia/Mastello/Service/ainsi que tous les sous-traitants/Sarlec/Citeos/Fareco/Bouygues es/Vallois.

La rue sera barrée, de la rue Marcel Sembat à la rue Ferdinand Buisson, (voir plan).

L'entreprise Mastello reprendra le chantier le 08/01/2024.

Des plaques de franchissement devront être mises à disposition pour les secours en cas de nécessité.

Le passage et la sécurité des piétons doivent être maintenus en permanence.

Numéro SIRET entreprise : 703 820 266

ARTICLE 2 – Les véhicules en infraction au présent arrêté pourront être enlevés et mis en fourrière aux
risques et frais des contrevenants.

ARTICLE 3 – La signalisation et la pré-signalisation des lieux seront mises en place par l'entreprise
MASTELLOTTO, responsable des opérations qui assurera par ailleurs la protection et le balisage du
chantier. Il appartient également à l'entreprise pétitionnaire de mettre en conformité avec l'arrêté la
signalisation de police existante (masquage de panneaux etc...). Le présent arrêté devra être affiché sur le
lieu des opérations conformément à la réglementation en vigueur, à moins de 1,80 m du sol.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté ne donnera lieu à la perception d'aucune redevance.

ARTICLE 5 – Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux
devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à
compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application
informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

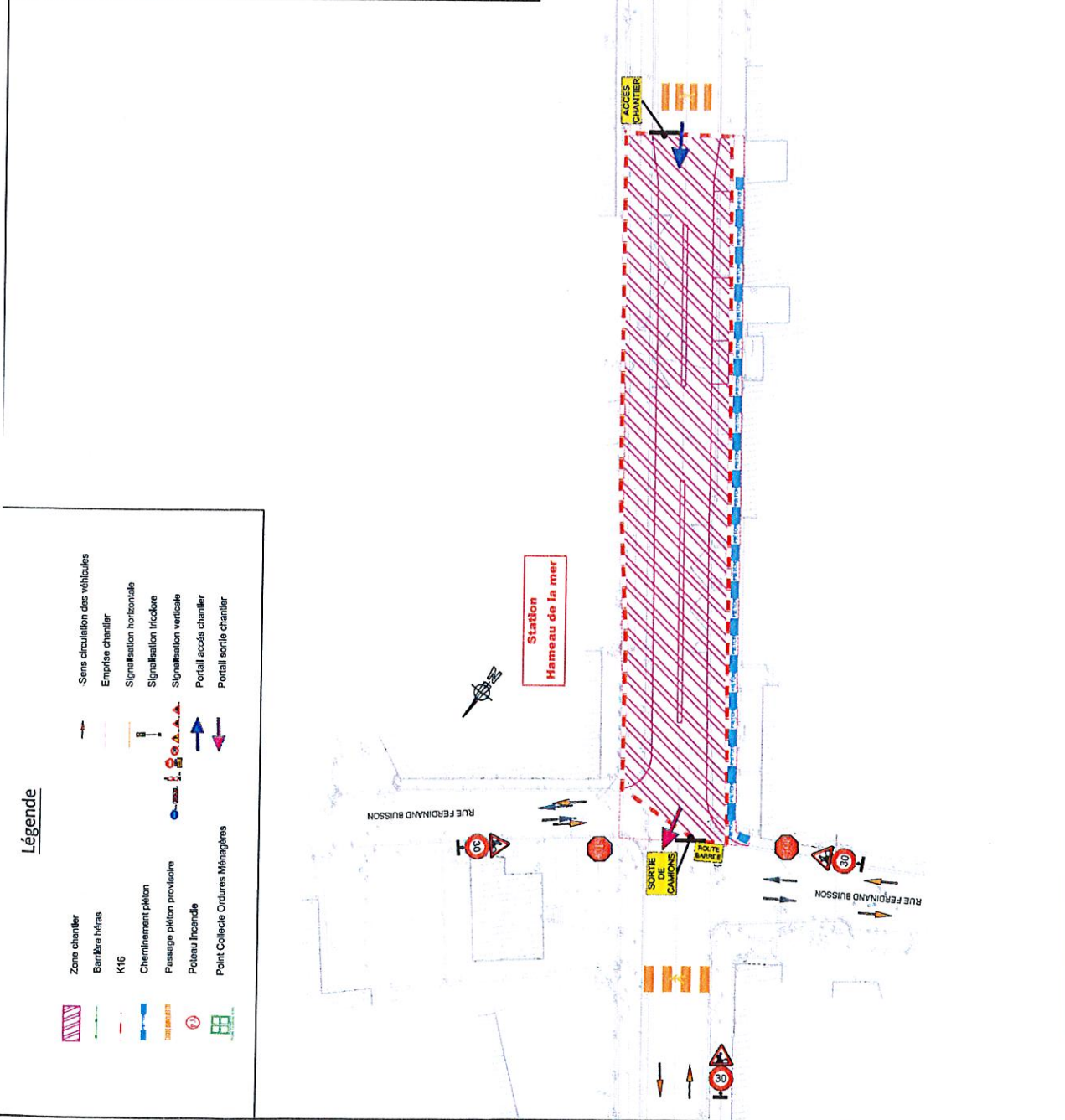
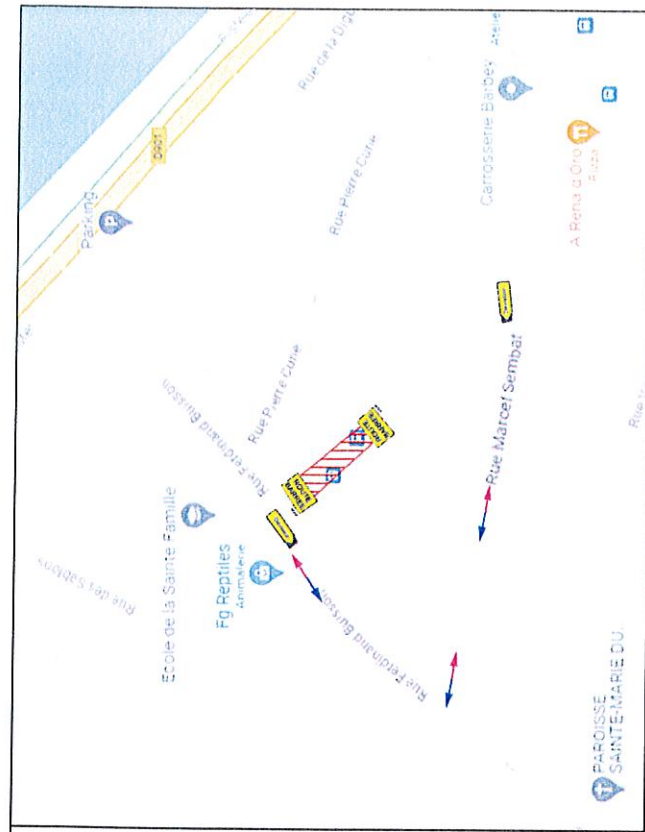
ARTICLE 6 – Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie,
le Commissariat Central de police et le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 20 décembre 2023,
**Pour le Maire et par délégation
Le Maire adjoint,
Gilbert LEPOITTEVIN**



Légende

- Zone chantier
- Barrière hérais
- K16
- Cheminement piéton
- Passage piéton provisoire
- Poleau Inondie
- Point Collecte Ordures Ménagères
- Sens circulation des véhicules
- Emprise chantier
- Signalisation horizontale
- Signalisation tricolore
- Signalisation verticale
- Portail accès chantier
- Portail sortie chantier



LeCotentin
Département de la Manche

cap cotentin
Le Cotentin
Département de la Manche

SCE
Aménagement & environnement

sce ateliersup+

Indice	Modifications	Date	Dessiné par	Vérifié par	Approuvé par
A	Première élan	04/07/2023	APN	NBS	GMD
B	Mise à Jour - Modification des plans	21/06/2023	ABE	NBS	GMD

Projet	Phase	Emetteur	Domaine	Type de doc	Localisation	Echelle	Format
BNG	EXE	EN1	PHA	PLA	S12	1/500	A3
							Indice
							B

BNG - CHERBOURG

PLAN D'EXECUTION

PLAN DE PHASAGE Hameau de la Mer

Phase 1 1/500°

EMETTEUR

EUROVIA
MARCHE

Mastelotto
IT

Servicad
QUEST IDF